

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MAI 2023

Le 09 mai deux mille vingt-trois, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Marie-Odile SOUVETON, Romain LE BOEDEC, Sarah INES, Frédéric REGNIER, Serge LASCAR, Emmanuel SAGOT, Patricia LE COZ, Edwige COTOT, Gérald RANELY

Etaient absents excusés : Marie-Paule BERGER- CHAILLER donne pouvoir à Romain LE BOEDEC, Aurélie MORIZE donne pouvoir à Emmanuel SAGOT, Claire FIALETOUX donne pouvoir à Frédéric REGNIER

Secrétaire de séance : Gérald RANELY-VERGE-DEPRE

La séance ouverte, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

VOTE DES TAXES

Cette délibération annule et remplace la délibération 07/2023 du 28 mars 2023.

Vu la demande de la Préfecture de l'Essonne en date du 21 avril 2023.

Vu le budget approuvé de l'exercice 2022 et les compte-rendus, tant par le Maire que le Receveur Municipal, des recettes et des dépenses de cet exercice.

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2023

Considérant la nécessité de pourvoir à une insuffisance de 318 118.34 € à couvrir par le produit des impositions locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de majorer les taux du foncier bâti et du foncier non bâti et de maintenir le taux de la taxe d'habitation à percevoir au titre de l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 31.18 %
- Taxe foncière non bâtie : 30.42 %
- Taxe d'habitation : 10.53 %

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET COMMUNAL
--

Vu la délibération 12/2023 du 09 mai 2023 portant sur le vote des taxes,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la diminution des crédits suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011- Article 625221-Entretien et réparations sur bâtiments publics	-36.35€	
Chapitre 731- Article 73111- Impôts directs locaux		-36.35€

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT-CCEJR

Vu la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 09 mars 2023 dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation pour acter les recommandations présentes dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes,

Considérant qu'il convient de saisir le Conseil Municipal, afin qu'une majorité de communes adhérentes à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde approuvent ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Questions diverses :

Monsieur BERGER-CHAILLER demande si des travaux sont prévus pour le bouchage des nids de poule à Saudreville.

Monsieur FOUCHER informe qu'une intervention a déjà eu lieu vendredi dernier et qu'une autre est prévue d'ici un mois.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

